

Partie IV • Organisation du milieu

La postvention en milieu scolaire : une démarche qui doit être planifiée

Plusieurs programmes de prévention, d'intervention et de postvention du suicide dans les écoles secondaires du Québec ont émergé depuis une dizaine d'années. Or, les programmes de postvention sont rarement harmonisés avec les autres programmes existants (programme de promotion de la santé mentale et de prévention du suicide, procédures d'intervention et mesures de références) et sont souvent appliqués de façon peu concertée avec les autres ressources du milieu. De plus, les suivis à moyen et à plus long terme pour les jeunes en crise ou en crise suicidaire et les services aux personnes endeuillées ne sont pas toujours assurés. Un autre constat important révèle que les procédures de postvention, inspirées de programmes existants, sont souvent appliquées à la hâte lors d'un suicide, sans qu'il y ait eu implantation d'un programme décrivant les étapes de gestion clinique, le rôle et les responsabilités des acteurs qui devraient être impliqués. Ces interventions, effectuées en situation d'urgence et de manière improvisée, peuvent provoquer des effets nuisibles chez les élèves et les membres du personnel.

Les différents effets du suicide décrits plus tôt mettent en évidence la nécessité d'une analyse rigoureuse ainsi que la complexité des interventions à mettre en place. Avant d'initier des mesures dans un milieu affecté par un suicide, il est préférable que ce milieu ait été préalablement préparé. La mise en place d'un programme de postvention permettra d'augmenter les chances de bien composer avec les réactions de stress, de crise et de deuil. De plus, selon Hazell (1993) et Poijula, Wahlberg et Dyregrov (2001), la présence permanente de personnel formé en intervention de crise dans l'établissement scolaire ainsi que l'implantation d'un programme de prévention et de postvention du suicide sont des éléments clés pour prévenir l'émergence d'autres suicides.

Le contenu de ce programme de postvention ne peut être appliqué sans qu'au préalable, les ressources qui en assurent la coordination en aient pris connaissance et l'aient adapté en fonction des particularités de leur milieu. Il sera question dans cette section des étapes d'implantation du programme, du rôle des différents acteurs et des conditions de succès à la mise en place d'un programme de postvention en milieu scolaire.

4.1 Les étapes d'implantation du programme

Toute personne intéressée à mettre en place un programme de postvention devrait, au préalable, s'être appropriée les sections concernant le cadre théorique du programme, les réactions de stress, de crise et de deuil ainsi que les interventions appropriées.

L'implantation du programme de postvention est sous la responsabilité des intervenants de deuxième niveau tel que

défini dans la deuxième partie de ce programme. Néanmoins, d'autres intervenants du premier et du troisième niveau peuvent intercéder dans la planification et la mise en place du programme de postvention.

Les principales étapes pour optimiser le processus d'implantation sont présentées au Tableau 7. Nous détaillerons chacune d'elles dans cette quatrième section.

Tableau 7

Les phases d'implantation du programme de postvention	
Phase 1	S'assurer de l'adhésion de la direction.
Phase 2	Évaluer les particularités du milieu.
Phase 3	Mettre en place une équipe de postvention : <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les ressources humaines nécessaires; • Définir le rôle de chacun; • S'approprier le programme et mettre en place un protocole de postvention.
Phase 4	S'assurer de la collaboration des organismes partenaires : <ul style="list-style-type: none"> • Faire des ententes de services et prévoir les mécanismes de référence.
Phase 5	Former les membres de l'équipe de postvention.
Phase 6	Préparer le milieu : <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser l'ensemble du personnel scolaire.
Phase 7	Planifier le maintien : <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir le soutien clinique et organisationnel.
Phase 8	Évaluer le programme.

4.1.1 S'assurer de l'adhésion de la direction

Afin de mettre en place les conditions favorables à l'implantation d'un programme de postvention dans un milieu scolaire, il est primordial d'avoir l'appui de la direction et/ou des différentes instances décisionnelles (conseil d'établissement, commission scolaire), s'il y a lieu. Cette mesure est une des conditions de succès et surtout de maintien du programme dans le milieu.

Avant d'initier des mesures dans un milieu affecté par un suicide, il est préférable que ce milieu ait été préalablement préparé. La mise en place d'un programme de postvention permettra d'augmenter les chances de bien composer avec les réactions de stress, de crise et de deuil.

